

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-386-1929 accordant un secours à Madame veuve Marcangeli.

n° 24-386-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juin 1929

Numéro JO
n° 386 du 31/01/1929

Date du numéro
31 janvier 1929

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 27 novembre 1926 relatif à l'attribution de secours aux veuves, descendants et ascendants des fonctionnaires décédés au service de la colonie

Vu la demande formulée par Mme Marcangeli, veuve de M. Marcangeli (Juge-Antoine), garde municipal de 2e classe de la garde indigène, décédé le 1er novembre 1928,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est accordé à M Marcangeli, veuve de M. Marcangeli (Juge-Antoine), garde principal de 2e classe de la garde indigène, décédé le 1er novembre 1928, un secours une fois payé, égal à trois mois de solde de présence de M. Marcangeli, augmentée du supplément colonial. Art. 2. — La dépense sera imputée au

chapitre IV, article 9 du budget local, exercice 1928. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.